

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**MAIRIE DE SAINT MARS LA REORTHE**

L'an 2025, le 14 octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT MARS LA REORTHE**, légalement convoqué le 8 octobre 2025 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Patrice BERTRAND, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : Patrice BERTRAND, Laydie PASQUIER, Eric RETAILLEAU, Charlotte de VILLIERS, Virginie AUDUREAU, Sylvie CAILLAUD, Alexandra FONTENEAU, Claude GELOT, Vincent MICHEL, Laurence MICHOT, Geoffrey PUAUD, Cyril RAUTURIER, Henri RETAILLEAU.

Absents : Sylvie BOUDAUD, Jean-Jacques MOURGEOTTE

Secrétaire de séance : Vincent MICHEL

**2025-54-02 – CONVENTION ENTRE VENDEE HABITAT ET LA COMMUNE CONCERNANT LA REALISATION DU PROJET DE CONSTRUCTION DE 6 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX – LOTISSEMENT LES JARDINS DU PATI 2 – TRANCHE 2**

Par délibération du conseil municipal n°24-43-06A en date du 9 septembre 2024, Vendée Habitat a été retenu juridiquement pour réaliser 10 logements sociaux au sein de la tranche n°2 du lotissement du Pâti, sur l'ilot A d'une surface de 2 466 m<sup>2</sup>.

Pour faire suite au courrier de Vendée Habitat en date du 7 août 2025, le Commune a acté la répartition des logements en 6 logements locatifs sociaux (LLS) et 4 PSLA.

La présente convention a pour objet de régir les relations financières entre Vendée Habitat et la Commune concernant la réalisation du projet de construction de ces 6 LLS.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 9 septembre 2024,

Vu le courrier de la Commune en date du 25 août 2025 relatif à la demande d'aide du Programme Départemental Logement Aménagement (PDLA),

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à :

- signer la convention d'engagement financier proposée par Vendée Habitat pour la réalisation de 6 logements locatifs sociaux, sur une partie de l'ilot A (environ 1060 m<sup>2</sup>) située sur la tranche 2 du lotissement Les Jardins du Pâti,
- signer l'acte de vente à venir relatif aux 6 logements locatifs sociaux moyennant le prix de 60 000 € HT.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Le Maire

Patrice BERTRAND

Signé électroniquement par : Patrice  
Bertrand  
Date de signature : 20/10/2025  
Qualité : Maire de Saint Mars la  
Réorthe

